

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2026/69

Octroi de subventions aux associations pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire.**

Présents : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN—DEVASSY à C. HUGUES

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que l'octroi de subventions aux associations doit faire l'objet d'une délibération.

Vu les demandes déposées par les associations avec l'intégralité des pièces demandées,

Vu l'avis favorable, de la commission chargée de l'attribution des subventions qui s'est réunie le 31 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur l'octroi de subventions de fonctionnements aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions de Fonctionnement
Associations Gransoises	
ABC Sports	600
Académie LIFA	400
AIL	8 500
Atelier Création l'Arlequin	300
Basket Club Gransois	9 000
Boxe Française st Adrien	400
Centre Mas Felipe Delavouet	1 600
Chorale Cantabile	1 200
Grans Handynamique	1 000
Grans Randonnée	400
Grans Shaolin Kung Fu	300
Grans Spéleo	800
Grans XIII	2 500
Gymnastique Volontaire Marie Rose	5 000
Gym Rythmic Club	2 500
Histoires et Traditions Gransoises	1 000
Karate Do Aqui	300
La Boule de la Touloubre	500
La Chorale des Copains	250
La Touloubre Gransoise	2 200
Le Chat Libre	3 500
Le Grenier Alternatif	500
Les Balades des Gransois Heureux	400
Les Cavaliers de la Forge	5 000
Les Echappées Gransoises	400
Tennis Club Gransois	5 500
Tepee's Dancers	1 000
Terre de Provence	2 500
Société de Chasse	8 335
Souvenir Français	1 500
SOUS-TOTAL	67 385



République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

LOI DU 5 AVRIL 1884 - ARTICLE 56

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Salle d'Honneur Germaine Richier de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, le Maire.**

Présents : R. ANSILLON - F. ARNAUD - D. AUBERT - N. BARDIN - F. BERTORELLO - A-C. BIERREN - D. BUSELLI - R. CARTA - J. GIRARD - M. GRASSI - C. HUGUES - J-C. LAURENS - T. MARTIN - D. MIACHON - V. OLIVE - M-PERONNET - I. TEISSIER - G. RAYNAUD-BREMOND - C. RUIZ - V. TIQUET - V. TRICON - G. VALVASON SERODINE - L. VIARDOT-AMOURIC - P. VIDAL

Procurations : V. APPOLONIE à M. GRASSI- E. CADET à P. VIDAL- N. REVERTER à D. MIACHON - R. SAURIN—DEVASSY à C. HUGUES

Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026

Secrétaire de Séance : Christine HUGUES

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

N° 2026/69

Octroi de subventions aux associations pour l'année 2026

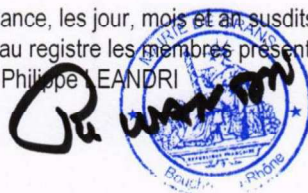
Associations Paramunicipales	
Amicale du Personnel Communal	18 000
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000
Club Senior / ES13	7 000
Coopérative Scolaire Ecole Élémentaire Georges Brassens	2 100
OCCE 13 Coopérative Ecole Maternelle Jacques Prévert	2 100
SOUS-TOTAL	30 200
Autres Associations	
A.D.A.M.A.L	500
Association des Médecins Libéraux du Pays Salonais	500
Être là ASP Pays Salonais	700
Collectif Fraternité Salonaise	1 000
Collectif Prouvenco	1 000
Comité de Foin de Crau	1 000
Croix Rouge Française Unité de Salon de Pce	500
Foyer Socio-Educatif du College Caroline Aigle	1 200
Restaurants du Cœur	1 000
Office Municipal des sports de Miramas	500
Solidarité Paysan Provence Alpes	200
SOUS -TOTAL	8 100
TOTAUX	105 685

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- ✚ Octroie les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus.
- ✚ Précise que les crédits relatifs à l'octroi de ces subventions de fonctionnement pour un montant de 105 685 € (cent cinq mille six cent quatre-vingt-cinq euros) sont inscrits à l'article correspondant du Budget Primitif 2026 de la Commune.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca - 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
ont signé au registre les membres présents,
Le Maire, Philippe LEANDRI



Le Secrétaire de séance,
Christine HUGUES